JLC/SS

IVRY s/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE PIERRE RIGAUD (V.C)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Pierre Rigaud par la société Jean Lefebvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry-sur-Seine, agissant le compte de la SADEV 94 – 31 rue Anatole France – 94300 Vincennes (réalisation d'un branchement au réseau d'assainissement),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Pierre Rigaud** à compter du **16 août 2023** à **8 heures** jusqu'au **1er septembre 2023** à **17 heures :**

- **Rue barrée** sur le tronçon compris entre la place Gambetta et la rue Maurice Couderchet,
  - **La déviation** se fera par l'avenue Jean Jaurès, les rues Maurice Gunsbourg et des Lampes.
  - **Mise en impasse** pour les riverains uniquement de part et d'autre du chantier, avec **limitation de vitesse à 30 km/h et débouché sur la place Gambetta sous le régime du STOP**
- **Interdiction de stationner des deux côtés de la chaussée sur 20 mètres** au droit du n°3.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Jean Lefebvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 19 JUIL. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Sarah Misslin
Adjointe au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 20 JUIL. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon